

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 Diplôme : **DU Responsable de Formation**

 RESPONSABLE(S) : **Sabrina Labbé et Thierry Mulin**
SESSION 1

Contrôle continu (pas de contrôle terminal)

Épreuve		Durée	Coeff.	Report
Blocs	Epreuve			
1	Conception de l'ingénierie des parcours et des compétences	1H		<input type="checkbox"/>
2	Développement de dispositifs et d'actions de formation	1H		<input type="checkbox"/>
3	Pilotage de dispositifs et d'actions de formation et ou de développement de compétences	1H		<input type="checkbox"/>
4	Élaboration des processus d'évaluation et d'amélioration continue	1H		<input type="checkbox"/>
5	Analyse des activités et du positionnement professionnel	1H		<input type="checkbox"/>

SESSION 2 (PAS DE SESSION 2)

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	Coeff.
UE	Epreuve		
1			
2			
3			
4			

Informations complémentaires

Il n'y aura plus de notes délivrées mais les évaluations permettront d'attester si la compétence est « acquise » ou « non acquise ».

Le DURF a été dernièrement transformé en blocs de compétences, désormais inscrits au RNCP sous le numéro 36215

Le dispositif d'évaluation comporte trois volets complémentaires :

La première évaluation se déroule avant même le début des cours à l'université, lors des séances de recrutement des formateurs désirant candidater au DU. C'est une évaluation diagnostique, basée sur l'estimation des capacités d'écriture, de l'expérience professionnelle et des compétences sociales des potentiels futurs étudiants du DURF. Cette évaluation destinée aux candidats disposant d'un financement de la Région, se décompose en trois épreuves : production écrite, entretien collectif et entretien individuel. Cette évaluation débouchera sur la possibilité ou non d'intégrer la formation. Pour les salariés qui bénéficient d'un financement autre que la Région, l'aptitude à l'écrit est évaluée dans la composition du dossier de candidature, notamment la lettre de motivation manuscrite, et ils sont conviés pour le reste à un entretien de positionnement préalable qui permet de vérifier la nature de leur projet et comment leur expérience professionnelle les a préparés à cette évolution et/ou réorientation de carrière.

La deuxième évaluation se déroule en début de DURF, durant la première semaine de formation. C'est également une évaluation diagnostique qui va mobiliser la réflexion des étudiants sur les objectifs individuels qu'ils souhaitent atteindre. Nous appelons cette évaluation Itinéraire Personnalisé de Formation (IPF). Elle consiste dans l'élaboration d'un écrit retraçant le parcours personnel, social et professionnel de l'étudiant antérieur à la formation, son projet à l'entrée en formation et une description détaillée des connaissances et capacités que l'étudiant vient chercher au vu de l'emploi du temps et des titres des interventions distribués le premier jour de formation. Cette évaluation permet aux étudiants de s'assurer qu'ils pourront atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés et d'estimer (prendre conscience) des apprentissages qu'il faudra effectuer pour y arriver. Elle permet également de donner un premier repère pour estimer la progression des étudiants durant la formation. C'est aussi une façon de leur permettre de s'engager dans la formation par un écrit concernant leur rapport au savoir et à l'apprentissage. Nous pouvons parler d'une forme de « contractualisation » du fait que les stagiaires se positionnent par rapport aux intitulés des contenus qui leur sont proposés (j'ai déjà vu, je dois approfondir, je ne connais pas du tout...), sans quoi en fin de formation ils pourraient penser avoir toujours tout su.

La troisième évaluation a lieu lors d'échéances significatives (retour de stages et/ou de congés) il est demandé également aux étudiants en DURF de relire leur IPF originel et d'y apporter par un avenant d'éventuelles retouches. C'est ainsi que les étudiants peuvent revisiter ce qu'ils ont à dire de leur parcours antérieur, de leur projet post-formation et de l'atteinte de leurs objectifs de prise de connaissances, de capacités voire de conscience... De plus un bilan collectif intermédiaire est organisé à mi-parcours du DURF, durant lequel les étudiants donnent leurs avis sur le parcours de formation effectué et peuvent émettre des vœux sur la nature des interventions futures, dans une dynamique affirmée de « co-construction ».

Le quatrième et dernier volet du dispositif d'évaluation du DURF est celui de l'évaluation sommative ou contrôle. Il s'agit pour l'étudiant de présenter ses écrits devant un jury pendant une heure environ : IPF + mémoire. On doit y retrouver les différents éléments relatifs aux 5 blocs du Titre Professionnel et du diplôme sur lesquels le stagiaire a été accompagné tout au long de la formation (cf. tableau ci-dessus). Il s'agit de vérifier l'acquisition des compétences et le réinvestissement des contenus de la formation (théoriques et pratiques) et qu'ils ont pu développer dans leurs expériences sur les terrains d'application.

Il n'y aura plus de notes délivrées mais les évaluations permettront d'attester si la compétence est « acquise » ou « non acquise ».